



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport combiné

Question écrite n° 120385

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que la promotion du transport combiné rail-route permet de limiter la circulation des poids lourds. Le 29 mars 2007, une liaison cadencée Perpignan-Luxembourg va être ainsi mise en place. Toutefois, le succès de cette « autoroute ferroviaire » dépend aussi de l'adhésion des transporteurs routiers, lesquels retiennent le bilan économique pour critère principal. Or entre le Luxembourg et le sud de la Lorraine, l'autoroute A 31 est gratuite alors que les trains de feroutage sont eux, assujettis à une redevance de circulation au profit de Réseau ferré de France (RFF). Il y a là une véritable distorsion de concurrence. Cette autoroute ferroviaire étant un moyen pour désengorger l'autoroute A 31, elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il serait souhaitable d'étendre aux autoroutes et voies rapides du sillon lorrain la taxe sur la circulation des poids lourds, instaurée à titre expérimental en Alsace.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120385

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2596